

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 24 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2025

Compte rendu affiché le 23 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan (arrivé à 21h15), BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), SERAILLE Marielle (pouvoir à Gilles RAYNARD), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), LOISON Thierry (pouvoir à Sandrine BOINON), BONNET Fabrice.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), SERAILLE Marielle (pouvoir à Gilles RAYNARD), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), LOISON Thierry (pouvoir à Sandrine BOINON), BONNET Fabrice, Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI.

- **Présentation par Régis LE GOUARD Policier Municipal, du diagnostic pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune,**

Monsieur le Maire expose qu'il a souhaité la présentation de l'étude réalisée pour l'installation de la vidéoprotection par les référents sécurité de la Gendarmerie du Rhône car il souhaite un débat en fin de présentation sur la mise en place ou non de ce dispositif sur le centre-bourg et sa périphérie.

Il donne la parole à Monsieur Régis LE GOUARD Policier Municipal, qui expose que la vidéoprotection permettra de sécuriser l'espace public, qu'il s'agit d'une protection des biens et des personnes sur le domaine public et qu'elle a donc un effet dissuasif. L'espace filmé sera restreint et ne comportera pas d'espace ou de lieu privé. La lecture en direct sera possible ainsi que la verbalisation en direct si la demande est formulée lors de l'agrément préfectoral. La relecture des films sera possible pendant 15 jours et ne pourra être réalisé que sur réquisition judiciaire ou en cas d'atteinte aux biens communaux.

Deux types de caméras seront installées : lecture de plaque (qui sera utilisée en cas de recherche suite à des cambriolages, disparations...) de protection (filmant à 360 degrés et avec l'ajout de dôme. Il sera possible de zoomer sur des points précis).

16 points (avec 28 caméras) ont été identifiés par la Gendarmerie (après étude des zones les plus impactées par des cambriolages, incivilités, infractions...sur notre Commune). Toutes les entrées et sorties du bourg seront filmées, ainsi que les espaces publics. La baie informatique serait placée en Mairie et le poste de visionnage dans les locaux de la Police Municipale.

Monsieur Régis LE GOUARD rend compte de ce qu'il a pu constater récemment sur notre Commune et explique que cet outil serait une aide précieuse afin de permettre d'enrayer les incivilités,

trafics et dégradations. Monsieur le Maire souhaite que des interventions soient menées auprès des très jeunes qui s'installent dans les espaces publics (Incivilités, consommation d'alcool...)

Il demande au Conseil Municipal son accord pour le choix d'un bureau d'étude en septembre afin d'affiner l'implantation des caméras et de préparer l'appel d'offres. Le montant de l'installation et du matériel serait de 200 000 à 220 000 euros environ. Sachant que cela pourrait se réaliser en plusieurs tranches. La Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 %, de la part de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Bilan de l'activité opérationnelle du SDMIS du Centre de Secours des Pompiers de St Laurent,**

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de sa rencontre avec le Lieutenant Cédric BRETONNIER, Chef de Centre de la caserne des pompiers de Saint Laurent de Chamousset. 37 sapeurs-pompiers volontaires, dont 11 femmes, composent l'effectif de la caserne. Monsieur le Maire souligne une organisation sérieuse et conviviale. 121 opérations de secours ont été menées en 2024 sur notre territoire dont 56% par notre caserne (Interventions complétées en cas de manque de disponibilité par les casernes de Sainte Foy L'Argentière, Haute-Rivoire, Saint Martin en Haut...). Il y a eu 102 secours aux personnes, 9 accidents de la route, 4 incendies et au total 112 victimes prises en charge. Les évacuations de blessés se font à 63 % vers l'Hôpital de Tarare, puis Saint Etienne, Montbrison... Monsieur le Maire affirme que la Commune continuera à soutenir et accompagner ce casernement pour son engagement exemplaire auprès de notre population.

- **Echange de terrain entre la Commune et 2 Fleuves Rhône Habitat au Centre 2000,**

Monsieur le Maire présente à nouveau ce dossier car il nécessite une nouvelle délibération.

Il expose qu'il faut : Constater la désaffectation de la parcelle F 1802 d'une superficie de 337 m², issue de la parcelle F 870, procéder au déclassement de ladite parcelle, autoriser Monsieur le Maire à signer un acte d'échange entre 2 FLEUVES RHONE HABITAT et la Commune, laquelle cède la parcelle F 1802, de 337m², d'une valeur de 1 700.00 €, au profit de l'établissement 2 FLEUVES RHONE HABITAT, lequel cède entre contre-échange, deux parcelles savoir F 1799 et 1800, pour une valeur de 2800.00 €, échange intervenant sans soulte, malgré la différence de valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Acquisition gratuite d'une bande de terrain Allée Plein Soleil,**

Monsieur le Maire présente le dossier d'acquisition d'une bande de terrain d'un mètre (soit 44 m² environ) le long de l'allée Plein Soleil, à détacher de la parcelle cadastrée section F n°1313. Cette acquisition gratuite permettra l'élargissement de la voie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Adhésion à l'Agence Technique du Département du Rhône,**

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental a souhaité, dès 2015, apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités. Pour les collectivités éligibles et adhérentes à l'ATDR (adhésion formelle ne donnant pas lieu au paiement d'une cotisation préalable, mais à une rémunération adaptée), les missions de conseil sont gratuites et les missions d'AMO et de MOE sont payantes (remise sur les coûts journaliers).

Il présente un avenant (mise à jour des tarifs) à la convention signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Accord local sur la répartition des 44 conseillers communautaires pour 2026,**

Monsieur le Maire expose que comme évoqué lors de la conférence des Maires du 3 juin dernier, chaque EPCI doit arrêter, 6 mois avant le renouvellement général des conseils municipaux, la composition du conseil communautaire. Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc au plus tard le 31 août 2025, d'arrêter la répartition des sièges entre les communes membres.

Dans cette perspective et selon l'avis du bureau communautaire et de la conférence des Maires, il est proposé de renouveler l'accord local actuel, à savoir une répartition de 44 conseillers communautaires comme suit :

- Les communes de Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise : 4 conseillers communautaires ;
- Les communes de Saint Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy l'Argentière : 2 conseillers ;
- Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population : 1 siège.

Monsieur le Maire expose que notre population de plus de 2000 habitants devrait nous permettre d'obtenir un siège de plus, pour une meilleure représentativité au sein de cette assemblée communautaire. Le débat s'engage et les élus confirment qu'il serait nécessaire qu'il y ait un représentant de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, avec le souhait de 3 délégués pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset, par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Convention de partenariat paragrêle 2025,**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à valider :

Le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif...

En 2025, la demande est du même ordre que celle faite en 2024, soit 0.8€ par habitant, uniquement les habitants de la CCMDL se trouvant sur les communes du Rhône. Ainsi le montant de la participation s'élève à 25 209,60 €.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL 27 mai 2025 a délibéré pour sa participation financière à hauteur de 13 550,16 € net de taxe et a décidé de solliciter la participation des communes du Rhône à hauteur de 0.37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 659.44 € net de taxe. Ainsi la participation des communes reste la même que celle appelée depuis 2020 mais tient compte de la mise à jour du nombre d'habitants (population totale, recensement 2022, applicable au 1^{er} janvier 2025).

Et explique que le montant demandé à la Commune sera de 751.47 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Avenant n°1 de la convention du contournement de Saint Laurent de Chamousset,**

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention liant le Département du Rhône, la CCMDL et la Commune de Saint Laurent de Chamousset pour le financement du contournement de la Commune.

Il expose que suite à une ouverture d'appel d'offres favorable et face aux difficultés financières rencontrées par le Département du Rhône, il a été négocié la baisse du financement du Département du Rhône de 1 000 000 d'euros à 900 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Il propose également le classement en zone d'agglomération de la portion de voie située entre le carrefour de la Croix Grand Borne et la fin de la zone d'activités.

Le Conseil Municipal valide

- **Contrats pour le restaurant scolaire année 2025-2026, postes aux services techniques,** (*l'ordre du jour est modifié et ce point repoussé en fin de séance*)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose que trois contrats doivent être reconduits pour l'année scolaire 2025-2026 au restaurant scolaire et qu'il est proposé d'augmenter les heures d'Eloïse SOGNO à l'école publique (8h00 à 8h20).

Monsieur Yvan SIMON propose de renouveler du 30 août 2025 au 30 novembre 2025 le contrat de Monsieur Bertrand CHAVEROT pour les services techniques.

Pour Julie ECHAUBARD, il est en attente de savoir si elle repart en études afin de compléter son apprentissage et acquérir un peu plus d'expérience.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des contrats et l'augmentation du temps de travail.

- **Demande de subvention pour l'Agri Light Tour 2025 qui aura lieu le samedi 20 décembre,**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'engagement financier de 500 euros auprès de l'association « Semons l'avenir » pour l'organisation de leur manifestation AGRI LIGHT TOUR le 20 décembre 2025. Après un marché de producteurs sous la Halle, et l'illumination des tracteurs, une parade sera organisée, passant par Brulioles et jusqu'à Montrottier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

- **Aménagement urbain du Centre Bourg : programmation et études,** (*l'ordre du jour est modifié et ce point repoussé en fin de séance*)

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la première réunion avec le bureau d'études « Réalités » maître d'œuvre. Il faut désormais déterminer les enjeux par secteur. Puis la deuxième étape sera le rendu d'une esquisse (septembre 2025), et un coût estimatif des travaux (octobre 2025). Ensuite aura lieu le lancement de la concertation avec les habitants, commerçants et les acteurs économiques. Le projet devrait pouvoir être présenté en fin d'année lors d'une réunion publique. Il propose des visites de sites avec le bureau d'études « Réalités », le samedi matin au mois de septembre 2025. Monsieur le Maire propose une réunion avec la commission marché forain, afin de déterminer son évolution, ce qui permettra de l'intégrer dans le programme du projet d'aménagement urbain.

Il annonce la notification de la D.E.T.R., de 200 000 euros, attribuée par l'Etat, pour ces travaux et l'inscription de notre dossier dans le cadre du programme de subventions, « Ambition Région », de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la rencontre avec l'ADMR au sujet de l'animation de la salle commune de la Résidence Seniors. Elle donne lecture du dossier de présentation portant sur les animations proposées aux résidents. Le projet vise à briser la solitude et l'isolement, favoriser les échanges et les liens intergénérationnels, être un soutien à l'autonomie, à la convivialité, un encouragement à la vie sociale. Des animations collectives ou interventions individuelles seraient proposées par une animatrice dans le rôle sera d'accompagner et d'impulser une dynamique de groupe. Elle sera recrutée par l'ADMR. La salle sera mise à disposition gratuitement à l'ADMR, par la Commune. Un comité de pilotage sera mis en place avec l'ADMR, la Commune, 2 Fleuves Rhône Habitat, des représentants des résidents, des professionnels de santé...

Arrivée de Monsieur Yvan SIMON à 21h15.

Madame Odile VERMARE pense que 4 demi-journées par semaine d'intervention sont peut-être trop nombreuses et qu'il serait mieux de partir sur deux demies-journées, puis de voir avec la demande.

Madame Yvette BRETONNIER expose que le dossier présenté est un projet qui demande encore des relectures et des séances d'échanges.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour continuer le travail engagé avec l'ADMR, et demande la prise en compte des charges et la mise à disposition gratuite de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote (votants 15 dont 4 pouvoirs) : Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 0.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la réunion pour la réception de l'éclairage public solaire dans le lotissement La Salvatière. Et annonce le lancement de l'enquête publique pour le PLU courant septembre 2025.

Monsieur Ludovic CARRET fait part de travaux qui vont être entrepris dans un logement de la Gendarmerie dans la salle de bain.

Monsieur Gilles RAYNARD fait part de la pose de la signalétique sur le local de Police Municipale, sur les vitres de la salle de psychomotricité, les chartres à l'Ecole Publique Antoine BOIRON, une vitrine à la Médiathèque et des panneaux à la Maison de Santé. Le tunnel de lavage et les parois de protection des murs ont été posés au Restaurant d'Enfants Michel LA BATIE. Les travaux pour le changement de sol commenceront le 19-08-2025. Pour le marché aux veaux, les cours sont toujours très hauts.

Madame Odile VERMARE fait part du dynamisme du marché du lundi matin cet été

Madame Sandrine BOINON remercie tous les élus pour la distribution de la lettre d'information. Elle annonce que le film est en cours de modification et fait part du 33ème rassemblement des Saint Laurent de France le week-end du 26 et 27 juillet 2025.

Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part d'un document reçu en Mairie et émis par la Chambre d'Agriculture concernant les parcelles agricoles potentiellement aptes à l'établissement de champs photovoltaïques au sol. Deux parcelles sont identifiées sur notre Commune, situés dans le secteur de Montchourier.

Monsieur le Maire annonce le passage du Tour de l'Avenir sur notre commune le lundi 25 août 2025.

Monsieur Yves PERALDO remercie le Conseil municipal pour l'accueil réservé, lors du 15^{ème} anniversaire de la Confrérie de la Tête de Veau.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI demande une intervention pour sécuriser la sortie de la place des roches sur l'avenue Gabriel Fougrouse (La haie sera entretenue). Il regrette aussi que la cérémonie de commémoration du 14 juillet, n'est pas été organisée.

Monsieur le Maire annonce la fermeture de « Gamm-Vert - Agri Sud-Est » de notre Commune, entre février et avril 2026. Il est proposé maintenant de réfléchir sur le devenir de ce tènement, bien situé, sur le centre-bourg.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 18 septembre 2025,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE

